



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 29 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINET Claude, Maire.

**PRESENTS** : (20)

Mesdames et Messieurs GEYNET Alain - GARNIER Madeleine - LEFEVRE Jean-Claude - CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard - MARTIN Marie-José - MURGUET Marc - LAMOUREUX Jean-Paul - AUDIBERT Marie-Françoise - BILANCINI Denis - LAGET Florence - BUISSON Jeanne - BERGEN Géraldine - DESCOLLONGES Sandrine - ERNESTINE Rémi - LABAUME Janic - DALLE Serge - TREMOULET Eric - ARMANDI Christelle.

**ABSENTE EXCUSE** : (3)

Mr MONTAY Robert qui a donné procuration à Mr THEVENOT Gérard  
Mme SIMOND Martine qui a donné procuration à Mr LEFEVRE Jean-Claude  
Mme BOFFA Anny qui a donné procuration à Mme ARMANDI Christelle  
Mr DALLE serge (à partir du point n°7)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame AUDIBERT Marie-Françoise

\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

<b>Délibération n° 20142904-01 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 avril 2014</b>
---

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de parcourir le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 avril 2014.

Après lecture et observations sur le procès-verbal, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le procès-verbal modifié de la séance du Conseil Municipal du 15 avril 2014.

**Délibération n° 20142904-02a**  
**APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF (BUDGET GENERAL)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LEFEVRE Jean-Claude délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par M. Claude MARTINET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
<b>COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE</b>						
Résultats reportés.....		618 597.85 €	813 843.38 €		813 843.38 €	618 597.85 €
Opérations de l'exercice.....	2 567 731.26 €	2 744 175.64 €	1 320 682.24 €	2 348 036.47 €	3 888 413.50 €	5 092 212.11 €
TOTAUX.....	2 567 731.26 €	3 362 773.49 €	2 134 525.62 €	2 348 036.47 €	4 702 256.88 €	5 710 809.96 €
Résultats de clôture.....		795 042.23 €		213 510.85 €		1 008 553.08 €
Restes à réaliser.....			501 914.38 €	503 658.00 €		1 743.62 €
TOTAUX CUMULES.....		795 042.23 €	501 914.38 €	717 168.85 €		1 010 296.70 €
RESULTATS DEFINITIFS.....		795 042.23 €		215 254.47 €		1 010 296.70 €

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**POUR** : Mesdames et Messieurs GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard – CARRETON MARTIN Marie-José – MONTAY Robert – MURGUET Marc – SIMOND Martine – LAMOUREUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON MARCELLIN Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – ERNESTINE Rémi.

**CONTRE** :

**ABSTENTIONS** : Messieurs et Mesdames LABAUME Janic- BOFFA Anny – DALLE Serge – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle.

**NON PARTICIPATION AU VOTE** : Monsieur MARTINET Claude.

**Délibération n° 20142904-02b**  
**APPROBATION COMPTE-ADMINISTRATIF EAU**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LEFEVRE Jean-Claude délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par M. Claude MARTINET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
<b>COMPTE ADMINISTRATIF EAU ET ASSAINISSEMENT</b>						
Résultats reportés.....		95 062.05 €		4 226.37 €		99 288.42 €
Opérations de l'exercice.....	431 185.31 €	497 785.61 €	178 398.88 €	128 531.84 €	609 584.19 €	626 317.45 €
<b>TOTAUX.....</b>	<b>431 185.31 €</b>	<b>592 847.66 €</b>	<b>178 398.88 €</b>	<b>132 758.21 €</b>	<b>609 584.19 €</b>	<b>725 605.87 €</b>
Résultats de clôture.....		161 662.35 €	45 640.67 €			116 021.68 €
Restes à réaliser.....			50 049.98 €	37 357.12 €	12 692.86 €	
<b>TOTAUX CUMULES.....</b>		<b>161 662.35 €</b>	<b>95 690.65 €</b>	<b>37 357.12 €</b>	<b>12 692.86 €</b>	<b>116 021.68 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS.....</b>		<b>161 662.35 €</b>	<b>58 333.53 €</b>			<b>103 328.82 €</b>

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**POUR** : Mesdames et Messieurs GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard – CARRETON MARTIN Marie-José – MONTAY Robert – MURGUET Marc – SIMOND Martine – LAMOUREUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON MARCELLIN Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – ERNESTINE Rémi.

**CONTRE** :

**ABSTENTIONS** : Messieurs et Mesdames LABAUME Janic- BOFFA Anny – DALLE Serge – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle.

**NON PARTICIPATION AU VOTE** : Monsieur MARTINET Claude.

**Délibération n° 20142904-02c**  
**APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LEFEVRE Jean-Claude délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par M. Claude MARTINET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
<b>COMPTE ADMINISTRATIF EAU ET ASSAINISSEMENT</b>						
Résultats reportés.....		113 630.17 €	24 318.50 €		24 318.50 €	113 630.17 €
Opérations de l'exercice.....	250 529.57 €	281 427.57 €	250 814.18 €	136 467.54	501 343.75 €	417 895.11 €
TOTAUX.....	250 529.57 €	395 057.74 €	275 132.68 €	136 467.54 €	525 662.25 €	531 525.28 €
Résultats de clôture.....		144 528.17 €	138 665.14 €			5 863.03 €
Restes à réaliser.....			23 594.80 €	7 700.00 €	15 894.80 €	
TOTAUX CUMULES.....		144 528.17 €	162 259.94 €	7 700.00 €	15 894.80 €	5 863.03 €
RESULTATS DEFINITIFS.....		144 528.17 €	154 559.94 €		10 031.77 €	

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**POUR** : Mesdames et Messieurs GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard – CARRETON MARTIN Marie-José – MONTAY Robert – MURGUET Marc – SIMOND Martine – LAMOUREUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON MARCELLIN Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – ERNESTINE Rémi.

**CONTRE** :

**ABSTENTIONS** : Messieurs et Mesdames LABAUME Janic- BOFFA Anny – DALLE Serge – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle.

**NON PARTICIPATION AU VOTE** : Monsieur MARTINET Claude.

**Délibération n° 20142904-03a**  
**APPROBATION COMPTE DE GESTION BUDGET GENERAL**

CONCERNANT L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR Madame Catherine LUTZ, Receveur Municipal, Trésorier d'Aramon.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Claude MARTINET, Maire de MONTFRIN,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de la **COMMUNE** de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**1°** Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**2°** Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

**3°** Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**VOTE :**

**POUR :** (18) Mesdames et Messieurs MARTINET Claude – GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire – THEVENOT Gérard – CARRETON MARTIN Marie-José – MONTAY Robert – MURGUET Marc – SIMOND Martine – LAMOUREUX Jean-Paul – AUBIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON MARCELLIN Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – ERNESTINE Rémi

**CONTRE :** (0)

**ABSTENTION :** (5) Mesdames et Messieurs LABAUME Janic – BOFFA Anny – DALLE Serge – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle

**Délibération n° 20142904-03b**  
**APPROBATION COMPTE DE GESTION - BUDGET EAU**

CONCERNANT L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR Madame Catherine LUTZ, Receveur Municipal, Trésorier d'Aramon.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Claude MARTINET, Maire de MONTFRIN,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif **EAU** de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif EAU de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**1°** Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**2°** Statuant sur l'exécution du Budget EAU de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

**3°** Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**VOTE :**

**POUR :** (18) Mesdames et Messieurs MARTINET Claude – GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire – THEVENOT Gérard – CARRETON MARTIN Marie-José – MONTAY Robert – MURGUET Marc – SIMOND Martine – LAMOUREUX Jean-Paul – AUBIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON MARCELLIN Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – ERNESTINE Rémi

**CONTRE :** (0)

**ABSTENTION :** (5) Mesdames et Messieurs LABAUME Janic – BOFFA Anny – DALLE Serge – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle

**Délibération n° 20142904-03c**  
**APPROBATION COMPTE DE GESTION – BUDGET ASSAINISSEMENT**

CONCERNANT L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR Madame Catherine LUTZ, Receveur Municipal, Trésorier d'Aramon.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Claude MARTINET, Maire de MONTFRIN,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif **ASSAINISSEMENT** de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif ASSAINISSEMENT de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**1°** Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**2°** Statuant sur l'exécution du Budget ASSAINISSEMENT de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

**3°** Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**VOTE :**

**POUR :** (18) Mesdames et Messieurs MARTINET Claude – GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire – THEVENOT Gérard – CARRETON MARTIN Marie-José – MONTAY Robert – MURGUET Marc – SIMOND Martine – LAMOUREUX Jean-Paul – AUBIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON MARCELLIN Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – ERNESTINE Rémi

**CONTRE :** (0)

**ABSTENTION :**(5) Mesdames et Messieurs LABAUME Janic – BOFFA Anny – DALLE Serge – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle

**Délibération n° 20142904-04a**  
**BUDGET PRIMITIF 2014 – AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction M14, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté prioritairement au résultat déficitaire de la section d'investissement.

Vu :

- l'excédent de fonctionnement de **795 042.23 €**
- le résultat excédentaire d'investissement de **213 510.85 €**

Compte tenu des restes à réaliser qui présentent un solde positif de **1 743.62 €**

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat comme suit :

- en recette de fonctionnement compte 002 : **795 042.23 €**

Le Conseil municipal à la majorité,  
(Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 5)

- décide d'affecter le résultat comme indiqué ci-dessus.

POUR : (18) MARTINET Claude – GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire – THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MURGUET Marc – LAMOUREUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – ERNESTINE Rémi – MONTAY Robert – SIMOND Martine  
ABSTENTIONS : (5) BOFFA Anny – LABAUME Janic – DALLE Serge – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle

**Délibération n° 20142904-04b**  
**BUDGET PRIMITIF 2014 – AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET EAU**

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction M14, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté prioritairement au résultat déficitaire de la section d'investissement.

Vu :

- l'excédent de fonctionnement de **161 662.35 €**
- le résultat déficitaire d'investissement de **45 640.67 €**

Compte tenu des restes à réaliser qui présentent un solde négatif de **12 692.86 €**

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat comme suit :

- en recette d'investissement compte 1068 : **58 333.53 €**
- en recette de fonctionnement compte 002 : **103328.82 €**

Le Conseil municipal à la majorité,  
(Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 5)

- décide d'affecter le résultat comme indiqué ci-dessus.

POUR : (18) MARTINET Claude – GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire – THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MURGUET Marc – LAMOUREUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – ERNESTINE Rémi – MONTAY Robert – SIMOND Martine  
ABSTENTIONS : (5) BOFFA Anny – LABAUME Janic – DALLE Serge – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle



**DELIBERATION 20142904-04c**  
**BUDGET PRIMITIF 2014 – AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction M14, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté prioritairement au résultat déficitaire de la section d'investissement.

Vu :

- l'excédent de fonctionnement de **144 528.17 €**
- le résultat déficitaire d'investissement de **138 665.14 €**

Compte tenu des restes à réaliser qui présentent un solde négatif de **15 594.80 €**

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter le résultat comme suit :

- en recette d'investissement compte 1068 : **144 528.17 €**

Le Conseil municipal à la majorité,  
(Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 5)

- décide d'affecter le résultat comme indiqué ci-dessus.

POUR : (18) MARTINET Claude – GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire – THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MURGUET Marc – LAMOUREUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – ERNESTINE Rémi – MONTAY Robert – SIMOND Martine  
ABSTENTIONS : (5) BOFFA Anny – LABAUME Janic – DALLE Serge – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle

**Délibération n° 20142904-05 a1**  
**VOTE BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2014**

Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le projet de budget primitif 2014,  
Vu l'état de la dette,  
Vu le dossier budgétaire 2014,

Soumet aux membres du Conseil Municipal le vote du budget primitif principal 2014 qui s'équilibre de la façon suivante :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
• Section de fonctionnement	3 546 900.23 €	3 546 900.23 €
• Section d'investissement	1 913 258.08 €	1 913 258.08 €

Le Conseil municipal à la majorité,  
(Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 5)

- **APPROUVE** le Budget Primitif principal 2014

POUR : (18) MARTINET Claude – GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire – THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MURGUET Marc – LAMOUREUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – ERNESTINE Rémi – MONTAY Robert – SIMOND Martine  
ABSTENTIONS : (5) BOFFA Anny – LABAUME Janic – DALLE Serge – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle

**Délibération n° 20142904-05a2**  
**BUDGET PRIMITIF :**  
**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

Monsieur le Rapporteur fait l'exposé suivant à l'Assemblée :

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Le vote de l'autorisation de programme est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiements et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

Toute modification des autorisations de programme et des crédits de paiement se fera par délibération du conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer, au titre de l'année 2014 sur la création des autorisations de programmes et des crédits de paiement suivantes :

**Travaux de rénovation des bureaux et des logements de la gendarmerie :**

INTITULE	AP	CP 2014	CP 2015
<b>DEPENSES</b>			
Marché de travaux gendarmerie	933 930.23 €	450 000.00 €	483 930.23 €
<b>RECETTES</b>			
Financement prévisionnel :			
- Autofinancement		450 000.00 €	0.00 €
- Emprunt		0.00 €	483 930.23 €

**Travaux de mise en sécurité de l'ancienne commanderie des Templiers :**

INTITULE	AP	CP 2014	CP 2015
<b>DEPENSES</b>			
Marché de travaux commanderie des Templiers	254 366.89 €	123 845.10 €	130 521.79 €
<b>RECETTES</b>			
Financement prévisionnel :			
- Autofinancement		76 061.10 €	0.00 €
- Subventions		47 784.00 €	15 000.00 €
- Fctva		0.00 €	19 173.70 €
- Emprunt		0.00 €	96 348.08 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité  
(Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 5)

- APPROUVE l'ouverture des autorisations de programme / crédits de paiement au titre de l'année 2014 dans les conditions évoquées ci-dessus.

POUR : (18) MARTINET Claude – GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire – THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MURGUET Marc – LAMOUREUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – ERNESTINE Rémi – MONTAY Robert – SIMOND Martine  
ABSTENTIONS : (5) BOFFA Anny – LABAUME Janic – DALLE Serge – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle

**Délibération n° 20142904-05b**  
**VOTE BUDGET PRIMITIF DE L'EAU 2014**

Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le projet de budget primitif 2014,  
Vu l'état de la dette,  
Vu le dossier budgétaire 2014,

Soumet aux membres du Conseil Municipal le vote du budget primitif de l'Eau 2014 qui s'équilibre de la façon suivante :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
• Section de fonctionnement	600 703.82 €	600 703.82 €
• Section d'investissement	222 194.47 €	222 194.47 €

Le Conseil municipal à la majorité,  
(Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 5)

- **APPROUVE** le Budget Primitif de l'Eau 2014

POUR : (18) MARTINET Claude – GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire – THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MURGUET Marc – LAMOUREUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – ERNESTINE Rémi – MONTAY Robert – SIMOND Martine  
ABSTENTIONS : (5) BOFFA Anny – LABAUME Janic – DALLE Serge – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle

**Délibération n° 2014290404-05c**  
**VOTE BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT 2014**

Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le projet de budget primitif 2014,  
Vu l'état de la dette,  
Vu le dossier budgétaire 2014,

Soumet aux membres du Conseil Municipal le vote du budget primitif de l'Assainissement 2014 qui s'équilibre de la façon suivante :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
• Section de fonctionnement	268 260.00 €	268 260.00 €
• Section d'investissement	446 249.62 €	446 249.62 €

Le Conseil municipal à la majorité,  
(Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 5)

- **APPROUVE** le Budget Primitif de l'Assainissement 2014

POUR : (18) MARTINET Claude – GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire – THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MURGUET Marc – LAMOUREUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – ERNESTINE Rémi – MONTAY Robert – SIMOND Martine  
ABSTENTIONS : (5) BOFFA Anny – LABAUME Janic – DALLE Serge – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle

**Délibération n° 20142904-06**  
**APPROBATION DES 3 TAXES – ANNEE 2014**

Vu les résultats de clôture de l'exercice 2013,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter les taux des 3 taxes pour l'année 2014 de la manière suivante :

TAXES	ANNEE 2012 RAPPEL	ANNEE 2013 RAPPEL	TAUX VOTES POUR L'ANNEE 2014
<i>Taxe Habitation</i>	13.08	13.08	<b>13.08</b>
<i>Taxe Foncière</i>	23.25	23.25	<b>23.25</b>
<i>Taxe Foncière Non-Bâtie</i>	60.00	60.00	<b>60.00</b>

Le Conseil municipal à l'unanimité,

- décide de voter les taux des 3 taxes pour l'année 2014 comme indiqués dans le tableau ci-dessus.

**Délibération n° 20142904-07**  
**APPROBATION INDEMNITES ALLOUEES AU COMPTABLE D'ARAMON**

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret 82-979 du 19 Novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 fixant le montant de l'indemnité de Conseil et de Gestion ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité,**  
**(Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstention : 5)**

**DECIDE** d'allouer pour l'année 2014 et les années suivantes, à Madame Catherine LUTZ, Trésorier Municipal de la Commune de MONTFRIN, l'indemnité de conseil et de gestion à titre permanent et au taux maximum.

POUR : (17) MARTINET Claude – GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire – THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MURGUET Marc – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – ERNESTINE Rémi – MONTAY Robert – SIMOND Martine  
ABSTENTIONS : (5) BOFFA Anny – LABAUME Janic – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle – LAMOUREUX Jean-Paul

**Délibération n° 20142904-08**  
**MODIFICATION REGIME INDEMNITAIRE**  
**ADDITIF N°1**

Vu la délibération du 6 septembre 2012 relative à l'actualisation générale du régime indemnitaire de la Ville de Montfrin,  
Considérant que des changements de cadre d'emploi induisent des modifications quant à l'éligibilité aux primes couvertes dans la délibération susvisée,  
Considérant qu'il y a lieu de faire évoluer le régime indemnitaire au nouveau cadre d'emploi des agents,  
Sur proposition du Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **la majorité,**  
**(Pour: 18, Contre: 0, Abstention: 4)**

- **DECIDE** d'instaurer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection conformément à l'arrêté ministériel du 27 février 1962, du Décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 et de la circulaire ministérielle du 11 octobre 2002.

**INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTION**

Grades	Base	Coefficient ( <i>maxi 8</i> )	Effectif	Montant individuel maximal (Base x Coeff)/4
Attaché Territorial	1 078.72 €	2	1	539.36 €

- **DIT** que les modalités générales de la délibération du 06/09/2012 portant sur la réactualisation globale du régime indemnitaire restent inchangées.

POUR : (18) MARTINET Claude – GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire – THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MURGUET Marc – LAMOUREUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – ERNESTINE Rémi – MONTAY Robert – SIMOND Martine  
ABSTENTIONS : (4) BOFFA Anny – LABAUME Janic – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle

**Délibération n° 20142904-09 a**  
**AUTORISATIONS D'ESTER EN JUSTICE**  
**Affaire LILOUANT – café du Commerce**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Considérant que la SARL Lilouant a mandaté un avocat, Me. MEFFRE Olivier, aux fins de recours gracieux pour la prise en charge financière de la machine à café de son établissement évaluée à 6 645.17€ ainsi que sa facture d'eau d'un montant de 8575.30€ ;

Considérant les rapports de l'expert communal et les différents courriers échangés entre les parties ;

Considérant que le recours gracieux ne peut aboutir, il importe d'autoriser Monsieur le maire à défendre les intérêts de la ville dans cette affaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **l'unanimité,**

Autorise Monsieur le maire à ester en défense dans l'affaire SARL LILOUANT devant les tribunaux compétents.

Désigne la SCP MARGALL D'ALBENAS, avocats à MONTPELLIER, pour représenter la commune.

**Délibération n° 20142904-09 b**  
**AUTORISATIONS D'ESTER EN JUSTICE**  
**Affaire JULIA Catherine**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;  
Considérant que par requête en date du 8 avril 2014, Madame Catherine JULIA a déposé devant le tribunal administratif de Nîmes, un recours visant à l'annulation du permis de construire n°PC 030 179 12 R 0026 du 25 février 2013 ;

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le maire à défendre les intérêts de la ville dans cette affaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **l'unanimité**,

Autorise Monsieur le maire à ester en défense dans la requête n°1401259-1 introduite devant le tribunal administratif de Nîmes.

Désigne la SCP MARGALL D'ALBENAS, avocats à MONTPELLIER, pour représenter la commune dans cette instance.

**Délibération n° 20142904-09 c**  
**AUTORISATIONS D'ESTER EN JUSTICE**  
**Affaire RYAN John**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;  
Considérant que Monsieur RYAN John a assigné la commune au TGI de Nîmes en date du 19 mars 2014, aux fins de revendication de propriété (commanderie) ;

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le maire à défendre les intérêts de la ville dans cette affaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **l'unanimité**,

Autorise Monsieur le maire à ester en défense dans cette assignation introduite devant le TGI de Nîmes.

Désigne la SCP MARGALL D'ALBENAS, avocats à MONTPELLIER, pour représenter la commune dans cette instance.

**Délibération n° 20142904-10**  
**ATTRIBUTION MARCHE DE TRAVAUX**  
**REHABILITATION DE LA GENDARMERIE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation des logements et des locaux de la gendarmerie a été confiée au Cabinet d'Architecte FAUROUS.

Sur la base des études préalables et des états des lieux réalisés, le Maître d'œuvre a réalisé un projet de réhabilitation, et élaboré le Dossier de Consultation des Entreprises, dont les caractéristiques principales concernent :

- Lot 1 : V.R.D. (Voirie.Réseaux.Divers)
- Lot 2 : Désamiantage
- Lot 3 : Gros œuvre
- Lot 4 : Revêtements de façade
- Lot 5 : Charpente - Couverture
- Lot 6 : Etanchéité
- Lot 7 : Menuiserie extérieure / Serrurerie

Lot 8 : Doublages / Cloisons / Faux plafonds  
 Lot 9 : Menuiserie bois extérieures / intérieures  
 Lot 10 : Carrelage – Faïence  
 Lot 11 : Peinture  
 Lot 12 : Electricité  
 Lot 13 : Plomberie - Sanitaire Chauffage – Ventilation

Un avis d'appel public à la concurrence (marché à procédure adaptée) a été mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » le 21 janvier 2014 et est paru dans l'édition du Gard Eco du 28 janvier 2014.

Après étude des diverses propositions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité (Pour : 17 ; Contre : 4 ; Abstention : 1)**

➤ **ACCAPTE** sur proposition de Monsieur Le Maire de confier la réalisation des travaux aux entreprises qui ont remis les offres économiquement les plus avantageuses ; à savoir :

<b>DESIGNATION DES LOTS</b>	<b>ENTREPRISES</b>	<b>MONTANTS H.T.</b>
Lot 1 V.R.D. (Voirie.Réseaux.Divers)	VILLARD	35 982,50 €
Lot 2 Désamiantage	VALGO SA	53 935,00 €
Lot 3 Gros œuvre	BIANCONE	145 935,50 €
Lot 4 Revêtements de façade	MFG RAVALEMENT	68 338,00 €
Lot 5 Charpente - Couverture	SCV	9 299,00 €
Lot 6 Etanchéité	MASSILIA	76 630,97 €
Lot 7 Menuiserie extérieure / Serrurerie	DUCROS ATF	44 086,68 €
Lot 8 Doublages / Cloisons / Faux plafonds	GSM	36 508,00 €
Lot 9 Menuiserie bois extérieures / intérieures	GHEZZI	51 591,03 €
Lot 10 Carrelage – Faïence	MCS CARRELAGES	46 000,00 €
Lot 11 Peinture	STE GARD PEINTURE	31 830,55 €
Lot 12 Electricité	LES AUSSE	41 524,70 €
Lot 13 Plomberie - Sanitaire Chauffage – Ventilation	DUFOR	74 991,20 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>716 653,13 €</b>

➤ **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le marché et toutes les pièces nécessaires à son exécution et règlement.

POUR : (17) MARTINET Claude – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire –THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MURGUET Marc –LAMOUREUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – ERNESTINE Rémi – MONTAY Robert – SIMOND Martine  
CONTRE : (4) BOFFA Anny – LABAUME Janic – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle  
ABSTENTION : (1) GEYNET Alain

<b>Délibération n° 20142904-11</b> <b>ATTRIBUTION MARCHE DE TRAVAUX SUR OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT</b>
--

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des travaux de réparation, renouvellement et mise en place d'équipements sur les ouvrages d'assainissement (station d'épuration et postes de relevage) doivent être réalisés, afin de conserver en parfait état de fonctionnement les installations de collecte et de traitement des eaux usées de la commune.

Après consultation sur devis, la société VEOLIA EAU propose le meilleur tarif pour la réalisation de ces travaux :

1/ Travaux sur la station d'épuration :	
- Révision de l'appareillage de préparation du polymère :	805,00 € HT
- Remplacement des câbles de manutention sur 3 treuils :	287,50 € HT
- Remplacement du moteur de la turbine n°1 :	3 105,00 € HT
- Remplacement du préleveur d'eau traitée :	3 473,00 € HT
- Mise en place d'une passerelle d'accès au by-pass :	1 897,50 € HT
- Mise en place d'une échelle centimétrique dans le canal de sortie :	264,50 € HT
2/ Travaux sur le poste de relevage route d'Aramon :	
- Mise en place d'un pied de potence :	460,00 € HT
- Mise en place d'un barreaudage de sécurité :	2 191,90 € HT
3/ Travaux sur le poste de relevage route de Fournès :	
- Mise en place d'un barreaudage de sécurité :	1 961,90 € HT
4/ Travaux sur le poste de relevage du Pont :	
- Mise en place d'un barreaudage de sécurité :	2 012,50 € HT
- Remplacement d'une pompe :	2 012,50 € HT
<b>TOTAL :</b>	<b>18 471,30 € HT</b>

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de retenir la société VEOLIA EAU pour la réalisation de ces travaux, pour un montant de 18 471,00 € HT, soit 22 165,56 € TTC.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité,**  
**(POUR : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 4)**

- **APPROUVE** le choix de la société VEOLIA EAU pour la réalisation des travaux sur les ouvrages d'assainissement, pour un montant de 18 471,00 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bon de commande, ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.



POUR : (18) MARTINET Claude – GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire –THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MURGUET Marc –LAMOUROUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – ERNESTINE Rémi – MONTAY Robert – SIMOND Martine

ABSTENTIONS : (4) BOFFA Anny – LABAUME Janic – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle

### Délibération n° 20142904-12

#### ATTRIBUTION MARCHÉ A BONS DE COMMANDE POUR L'ENTRETIEN ET LA REPARATION DES RESEAUX EU ET AEP

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le marché de travaux à bons de commande pour les travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement est arrivé à échéance.

Ainsi, une consultation des entreprises a été réalisée, avec publication d'un avis sur la plateforme e-marchespublics.com le 18 mars 2014 et dans le GardEco.

En fonction des critères prévus dans le règlement de consultation et des offres reçues, Monsieur le Maire propose de retenir la société VEOLIA EAU, qui a fait l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de travaux compris entre 5000 € HT minimum et 40 000 € HT maximum. Ce marché sera conclu pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

Oùï cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité** (POUR : 18 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 4)

- **APPROUVE** le choix de la société VEOLIA EAU pour un montant total annuel de travaux compris entre 5000 € HT minimum et 40 000 € HT maximum,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de travaux à bons de commande avec la société.

POUR : (18) MARTINET Claude – GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire –THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MURGUET Marc –LAMOUROUX Jean-Paul – AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine – ERNESTINE Rémi – MONTAY Robert – SIMOND Martine  
ABSTENTIONS : (4) BOFFA Anny – LABAUME Janic – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle

### Délibération n° 20142904-13

#### APPROBATION CONVENTION POUR L'ELAGAGE DE PINS (Commune/cdc Pont du Gard)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une convention relative à nécessité d'endiguer le développement des chenilles processionnaires et de traiter l'ensemble des arbres constituant la partie boisée de l'environnement de cet établissement recevant du public : crèche intercommunale.

Il appartient donc à la Communauté de Communes de traiter la globalité de l'état des arbres compte tenu des contraintes techniques issues du terrain. A ce titre, les propriétaires d'arbres (arbres plantés sur les talus), ont été sollicités par la Communauté de communes pour faire intervenir une entreprise spécialisée si nécessaire et mutualiser les coûts d'intervention.

La Communauté de communes assurera l'abattage des arbres et la commune réaménagera cet espace et replantera des essences (non allergènes...) compatibles avec l'affectation du bâtiment et son usage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la présente convention établie avec la communauté de communes du Pont du Gard, pour l'élagage des pins situés à proximité de la crèche intercommunale,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention.

<b>Délibération n° 20142904-14</b> <b>DESIGNATION DELEGUES CLET</b>
--

Vu la délibération du 13 Février 2003 de la Communauté de Communes du Pont-du-Gard décidant que chaque commune serait représentée au sein de la C.L.E.T. (Commission Locale d'Evaluation des charges transférées) par un membre titulaire et un membre suppléant.

A l'issue d'un vote, sont désignés pour représenter la Commune de Montfrin au sein de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de Communes du Pont-du-gard :

TITULAIRE :

MARTINET Claude (22 voix)

SUPPLEANT :

LEFEVRE Jean-Claude (22 voix)

**15°) QUESTIONS DIVERSES**

- Cérémonie du 8 Mai : 10h45 début de la cérémonie du souvenir, dépôt de gerbe au monument aux morts suivi d'un apéritif à la salle Bades.
- Madame MARTIN Marie-José fait part de la journée du 28 mai 2014, journée sur le site de LA BAUME organisée par la commission environnement collaboration avec les enseignants et d'intervenants extérieurs (ONF, Agriculteur,...).
- Lors de la précédente séance, Monsieur Serge DALLE avait communiqué sur un courrier établi par la gérante du café du commerce ; courrier relatif à un litige sur des factures d'eau que la plaignante lie aux récents travaux de la Place de la République. Monsieur le Maire avait proposé de répondre à l'assemblée sur la question, à l'occasion de la prochaine séance du conseil municipal. Monsieur le Maire donne lecture d'une synthèse sur le sujet (cf. annexe 1 joint au présent PV)

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé  
et en l'absence d'autres interventions,  
Monsieur le Maire clôt la séance à 22 heures .